

N° 2018/E6/050

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

OBJET : CONDAMNATION DE LA VIOLENCE ET DE SES DERIVES.

CONSIDERANT que dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 juillet, le drapeau tricolore du monument aux morts de Porto-Vecchio a été décroché de son emplacement et incendié,

CONSIDERANT que brûler un drapeau revient à insulter l'Histoire, et à bafouer les valeurs de la Corse qui sont aux antipodes de ce type d'actions,

CONSIDERANT que le soir du 15 juillet, pendant le match de la finale de la Coupe du Monde puis après la victoire de l'équipe de France, des supporters, corses et touristes, ont été pris à partie, menacés, et agressés,

CONSIDERANT que dans un Etat de droit, où s'exercent la démocratie et les libertés fondamentales parmi lesquelles la liberté d'expression, de telles exactions liées au soutien à une équipe concourant dans le cadre d'une manifestation sportive n'ont pas leur place,

CONSIDERANT la recrudescence d'actes incitant à la haine de la France,

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse se doit d'intervenir pour exprimer son positionnement face à de tels agissements émanant d'individus prétendant défendre la Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE fermement la dégradation du drapeau tricolore du monument aux morts de Porto-Vecchio, ainsi que les débordements survenus à Bastia et Ajaccio contre des supporters de l'équipe de France.

SAISIT la commission violences et lui **DEMANDE** d'organiser une réunion plénière sur cette forme de violence, les dérives qu'elle implique et le climat délétère qui la sous-tend.